

Protocole de certification



BNQ 9700-953/2010

Développement durable – Gestion responsable
d'évènements – Protocole de certification



Cette page est laissée intentionnellement vierge.

© BNQ, 2010

BNQ 9700-953/2010

Développement durable – Gestion responsable
d'évènements – Protocole de certification

*Sustainable Development – Responsible Event
Management – Certification Protocol*



ICS : 03.100.99; 03.120.20; 03.200; 13.020.99; 13.030.50; 13.030.99

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS ET D'ACHAT

Toute demande de renseignements ou d'achat concernant le présent document peut être adressée au Bureau de normalisation du Québec (BNQ), à l'adresse suivante : 333, rue Franquet, Québec (Québec) G1P 4C7
[téléphone : 418 652-2238, poste 2437, ou 1 800 386-5114; télécopieur : 418 652-2292; courriel : bnqinfo@bnq.qc.ca; site Web : www.bnq.qc.ca].

RÉVISION DES DOCUMENTS DU BNQ

La collaboration des utilisateurs et des utilisatrices des documents du BNQ est essentielle à la mise à jour de ceux-ci. Aussi, toute suggestion visant à améliorer leur contenu sera reçue avec intérêt par le BNQ. Nous vous prions de nous faire parvenir vos suggestions ou vos commentaires en utilisant le formulaire que vous trouverez à la fin du présent document.

PREMIÈRE ÉDITION — 2010-06-08

Le présent exemplaire du document, qu'il soit en format électronique ou qu'il soit imprimé, n'est destiné qu'à une utilisation personnelle. Toute distribution à des tiers, à des partenaires ou à des clients, ainsi que toute sauvegarde, diffusion ou utilisation dans un réseau informatique, est interdite, à moins qu'une entente particulière n'ait été conclue entre un acheteur enregistré et le BNQ.

Seul un acheteur dument enregistré auprès du service à la clientèle du BNQ reçoit les mises à jour du document. Les notifications et le catalogue peuvent être consultés en tout temps dans le site Web du BNQ [www.bnq.qc.ca] pour vérifier l'existence d'une édition plus récente d'un document ou la publication de modificatifs ou d'erratas.

S'il désire continuer de recevoir les mises à jour, un acheteur enregistré doit informer, dans les meilleurs délais, le service à la clientèle du BNQ de tout changement d'adresse.

© BNQ, 2010

Tous droits réservés. Sauf prescription différente, aucune partie du présent document ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et le microfilmage, sans l'accord écrit du BNQ.

ISBN 978-2-551-23955-9 (version imprimée)
ISBN 978-2-551-23956-6 (PDF)

Dépôt légal — Bibliothèque et Archives
nationales du Québec, 2010

AVIS

COMPRÉHENSION DE LA NOTION D'ÉDITION

Il importe de prendre note que la présente édition inclut implicitement tout modificatif et tout errata qui pourront éventuellement être faits et publiés séparément. C'est la responsabilité des utilisateurs du présent document de vérifier s'il existe des modificatifs et des erratas.

INTERPRÉTATION

Les formes verbales conjuguées **doit** et **doivent** sont utilisées pour exprimer une exigence (à caractère obligatoire) qui doit être respectée pour se conformer au présent document.

Les expressions équivalentes **il convient** et **il est recommandé** sont utilisées pour exprimer une suggestion ou un conseil utiles mais non obligatoires ou la possibilité jugée la plus appropriée pour se conformer au présent document.

À l'exception des notes mentionnées **notes normatives** qui contiennent des exigences (à caractère obligatoire), présentées uniquement dans le bas des figures et des tableaux, toutes les autres notes du document mentionnées **notes** sont **informatives** (à caractère non obligatoire) et servent à fournir des éléments utiles à la compréhension d'une exigence (à caractère obligatoire) ou de son intention, des clarifications ou des précisions.

Les **annexes normatives** fournissent des exigences supplémentaires (à caractère obligatoire) qui doivent être respectées pour se conformer au présent document.

Les **annexes informatives** fournissent des renseignements supplémentaires (à caractère non obligatoire) destinés à faciliter la compréhension ou l'utilisation de certains éléments du présent document ou à en clarifier l'application, mais ne contiennent aucune exigence (à caractère obligatoire) qui doit être respectée pour se conformer au présent document.

Cette page est laissée intentionnellement vierge.

AVANT-PROPOS

Le présent document a été élaboré par un comité formé des membres suivants :

ALLARD, Philippe	Association francophone pour le savoir (ACFAS)
CAPUTO, Daniela	Montréal Event Planner
CARON, Jacqueline	Centre des services partagés du Québec (CSPQ) — Direction de la gestion des événements
DEVEAULT, Catherine	Loto-Québec
DIONNE, Éric	Société du Centre des congrès de Québec
GIROUX, Sylvie	Ville de Montréal — Division des événements publics
GUILBERT, Jade	Hôtel des Seigneurs
NOPPEN, Catherine	Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec (ITHQ)
THÉBERGE, Sylvie	Festivals et événements Québec (FEQ)
VOYER, Caroline	Réseau des femmes en environnement
LAMBERT, François (coordonnateur)	Bureau de normalisation du Québec (BNQ)

Cette page est laissée intentionnellement vierge.

SOMMAIRE

		Page
1	OBJET	1
2	RÉFÉRENCE NORMATIVE	1
3	DÉFINITIONS	2
4	GÉNÉRALITÉS	3
5	EXIGENCES DU PROGRAMME DE CERTIFICATION	3
6	RÈGLES DE PROCÉDURE DE CERTIFICATION	3
6.1	DEMANDE DE CERTIFICATION	3
6.2	VISITE DE CONTRÔLE EN VUE DE LA CERTIFICATION	5
6.3	DÉCISION DE CERTIFICATION ET DÉLIVRANCE DU CERTIFICAT DE CONFORMITÉ	6
6.4	CONDITIONS DE MAINTIEN DU CERTIFICAT DE CONFORMITÉ	6
6.5	VISITES DE CONTRÔLE PÉRIODIQUES	7
6.6	RENOUVELLEMENT DU CERTIFICAT DE CONFORMITÉ	7
6.7	MODIFICATIONS À LA NORME BNQ 9700-253 OU AU PRÉSENT DOCUMENT	7
6.8	OBLIGATIONS DE ORGANISATEUR D'ÉVÈNEMENTS QUI DÉTIENT UN CERTIFICAT DE CONFORMITÉ DU BNQ	8
6.9	PLAINTÉ VISANT L'ORGANISATEUR D'ÉVÈNEMENTS	8
6.10	SUSPENSION DE LA CERTIFICATION	8
6.11	RETRAIT DU CERTIFICAT DE CONFORMITÉ ET FERMETURE DU DOSSIER DE CERTIFICATION	9
7	MARQUAGE DE CERTIFICATION ET CLASSIFICATION DES ÉVÈNEMENTS	10
7.1	MARQUAGE DE CERTIFICATION DE L'ORGANISATEUR D'ÉVÈNEMENTS	10
7.2	ÉTIQUETTES DE CLASSIFICATION D'ÉVÈNEMENTS	11
ANNEXE A —	RÉFÉRENCES INFORMATIVES	12

Cette page est laissée intentionnellement vierge.

DÉVELOPPEMENT DURABLE — GESTION RESPONSABLE D'ÉVÈNEMENTS — PROTOCOLE DE CERTIFICATION

1 OBJET

Le présent document a pour objet de fixer les exigences de certification, les règles de procédure et les exigences de marquage qui s'appliquent à la certification des pratiques de gestion responsable d'évènements selon les exigences de la norme BNQ 9700-253.

Le présent programme de certification s'adresse aux organisateurs d'évènements qui veulent faire reconnaître, de façon continue, leurs pratiques de gestion responsable d'évènements selon les exigences de la norme BNQ 9700-253.

Le présent programme de certification ne vise pas à certifier un évènement en particulier, mais à reconnaître la conformité des pratiques de gestion responsable d'évènements d'un organisateur d'évènements.

2 RÉFÉRENCE NORMATIVE

Il convient de prendre note que, dans le présent document, une référence normative datée signifie que c'est l'édition donnée de cette référence qui s'applique, tandis qu'une référence normative non datée signifie que c'est la dernière édition de cette référence qui s'applique.

Aux fins du présent document, l'ouvrage de référence suivant (incluant tout modificatif, errata, rectificatif, amendement, etc.) contient des exigences dont il faut tenir compte et est cité aux endroits appropriés dans le texte :

BNQ (Bureau de normalisation du Québec) [<http://www.bnq.qc.ca>]

BNQ 9700-253

*Développement durable — Gestion responsable
d'évènements.*
(Sustainable Development — Responsible Event
Management.)